

Parcours Tour-du-Comté

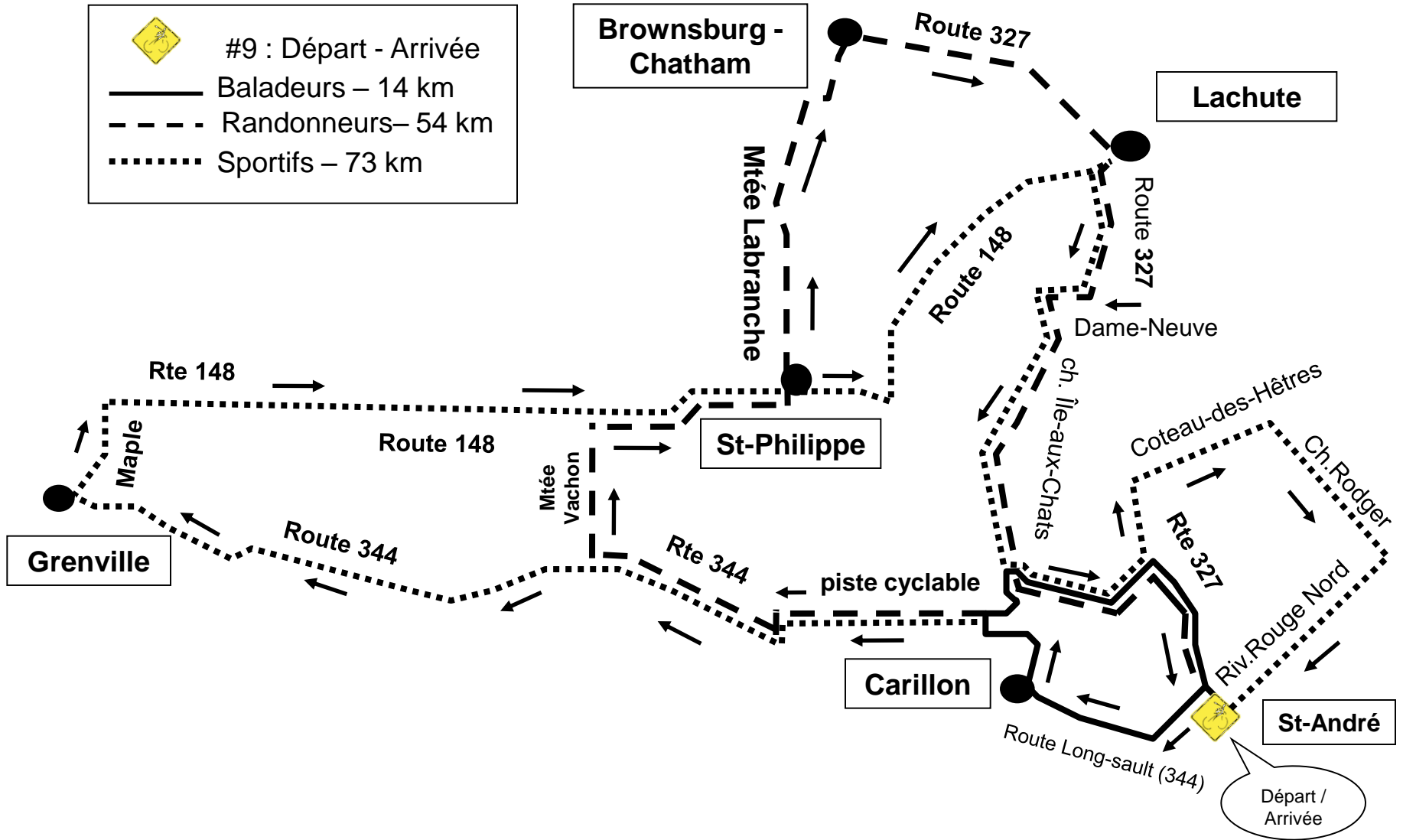


#9 : Départ - Arrivée

— Baladeurs – 14 km

- - - Randonneurs – 54 km

⋯ Sportifs – 73 km



Parcours #9 Tour-du-Comté

Baladeurs : distance : 14 km

- Cour de l'école, À droite sur Legault
- À gauche sur chemin des Seigneurs (rte344)
- Tout droit vers Carillon
- À droite rue du Parc
- À gauche sur la piste cyclable
- À droite vers le pont Desjardins
- À droite sur Tour de l'île
- À droite sur rue du Pont
- À droite sur chemin de l'Île-aux-Chats jusqu'au bout
- À droite sur chemin des Seigneurs (Route 327)
- À gauche dans la cour d'école

Randonneurs : distance : 54 km

- Cour de l'école , À droite sur Legault
- À gauche sur ch des Seigneurs (rte 344, devient Long-Sault)
- Tout droit vers Carillon
- À droite Rue du Parc
- À gauche sur la piste cyclable jusqu'au bout
- À droite Route 344
- À droite Montée Vachon
- À droite route du Canton (148, Est)
- À gauche sur montée LaBranche (devient Des Érables)
- À droite sur McVicar
- À droite sur Principale (Route 327) vers Lachute
- À droite sur Hamford jusqu'aux lumières
- À gauche sur Principale, jusqu'à Wilson à droite
- À gauche sur Millway
- À droite sur Ave, Argenteuil vers St-André (Route 327)
- À droite sur Chemin Dame Neuve
- À gauche sur chemin de l'Île-aux-Chats
- À droite sur Route 327 (route des seigneurs)
- À gauche sur Legault jusqu'à la cour d'école.

Sportifs : distance : 73 km

- Cour de l'école, À droite sur Legault
- À gauche sur ch des Seigneurs (rte 344 devient Long-Sault)
- Tout droit vers Carillon
- À droite Rue du Parc
- À gauche sur la piste cyclable jusqu'au bout
- À droite sur Route 344 jusqu'à Grenville
- À droite sur rue Maple
- À droite sur Route 148 Est (jusqu'à Lachute)
- À droite sur Wilson (traverse de chemin de fer)
- À gauche sur Millway
- À droite sur Argenteuil vers St-André (Route 327)
- À droite sur Chemin Dame Neuve
- À gauche sur chemin de l'Île-aux-Chats
- À gauche sur Route des Seigneurs (327 vers Lachute)
- À droite sur Coteau-des-Hêtres
- À droite sur ch.Rodger
- À droite sur Rivière rouge nord (devient Wales, à droite)
- À droite sur Legault jusqu'à la cour d'école.

Les règlements de SamediVélo

- Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.
- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance sécuritaire.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.
- SamediVélo et l'école primaire ne sont pas responsables des dommages physiques et matériels pouvant survenir lors de l'activité.